



## Formation pour la région Afrique sur les tests de conformité et d'interopérabilité

*Tunis-Tunisie, 23-27 juin 2014*

### Homologation des équipements de télécommunication *Expérience de la République de Guinée*

**Frantoman Traoré**

*Division Veille Technologique et Relations avec les Equipementiers*



### Homologation des équipements de télécommunication *Expérience de la République de Guinée*

**L'homologation a pour but de vérifier la conformité d'un équipement de télécommunication aux exigences essentielles qui lui sont applicables.**

## **Homologation des équipements de télécommunication**

*Expérience de la République de Guinée*

**Cette évaluation de conformité,  
contribue à protéger :**

- **la sécurité des usagers,**
- **la sécurité du personnel exploitant des réseaux publics de télécommunications,**
- **la protection des réseaux et notamment des échanges d'informations de commande et de gestion qui y sont associés**

## **Homologation des équipements de télécommunication**

*Expérience de la République de Guinée*

**Mais aussi d'assurer :**

- **la bonne utilisation du spectre des fréquences radioélectriques,**
- **l'aptitude des équipements de télécommunications à fonctionner, d'une part, avec le réseau et, d'autre, avec les autres équipements de télécommunications permettant ainsi d'accéder à un même service.**



## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

**L'utilisation, le raccordement ou la connexion, et/ou la commercialisation de tout matériel ou équipement de télécommunications sur le territoire de la République de GUINEE, est subordonnée à l'homologation ou certification par l'ARPT dudit matériel ou équipement et ce, conformément aux**



## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

**dispositions des Articles 8, et 13 de la loi N° L/2005/018/AN du 08 Septembre 2005 relatives à la Règlementation Générale des Télécommunications qui stipulent respectivement que :**

## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

#### Article 8 :

**« La fourniture, le branchement au réseau public et l'entretien des différentes catégories de terminaux de télécommunications ou d'autocommutateurs d'entreprises, peuvent être effectués par toute entreprise agréée sous réserve de l'homologation des matériels. »**

## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

#### Article 13 :

**« Sont soumis à agrément :**

- **Les installations radioélectriques, qu'elles soient destinées ou non à être connectées à un réseau de télécommunication ouvert au public,**
- **Les équipements terminaux qui sont destinés à être raccordés au réseau public de télécommunications,**
- **Les installations d'équipements de télécommunications et de réseaux internes.»**

## **Homologation des équipements de télécommunication**

*Expérience de la République de Guinée*

CADRE RÉGLEMENTAIRE

**Et des Articles 3 et 14 de l'Arrêté N°  
A/2010/353/MTNTI/SGG/2010 du 03  
Février 2010 portant Procédures  
d'Agrément et d'Homologation des  
Équipements et Terminaux de  
Télécommunications qui stipulent que :**

## **Homologation des équipements de télécommunication**

*Expérience de la République de Guinée*

CADRE RÉGLEMENTAIRE

**Article 3**  
**« Tout équipement terminal destiné à  
être connecté directement ou  
indirectement à un réseau ouvert au  
public ne peut être mis sur le marché  
qu'après homologation.  
Cette homologation est également  
exigée préalablement à la mise sur le  
marché de tout équipement terminal  
radioélectrique quelle que soit sa  
destination. »**

## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

#### Article 14

**« Tout équipement terminal homologué doit faire l'objet, préalablement à sa commercialisation, d'un marquage indiquant que cet équipement est destiné à être connecté à un réseau ouvert au public ou qu'il s'agit d'un équipement radioélectrique non destiné à cette utilisation. »**

## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### PROCÉDURE D'AGRÈMENT

**L'homologation des équipements de télécommunications doit être demandée, dans les cas suivants:**

- la fabrication pour le marché, intérieur,
- l'importation,
- la détention en vue de la vente,



## **Homologation des équipements de télécommunication**

*Expérience de la République de Guinée*

### PROCÉDURE D'AGRÉMENT

- la détention en vue de l'exploitation,
- la distribution à titre gratuit ou onéreux,



## **Homologation des équipements de télécommunication**

*Expérience de la République de Guinée*

### PROCÉDURE D'AGRÉMENT

**L'évaluation de conformité des équipements terminaux aux exigences essentielles est réalisée par l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications ARPT et les certificats d'homologation sont délivrés par elle au terme de cette évaluation.**

## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### PROCÉDURE D'AGRÉMENT

#### Pièces administratives

- Une demande d'homologation dûment signée et cachetée par le demandeur.
- Fiche de renseignements pour l'homologation dûment remplie cacheté et signée (disponible sur le site [www.arpt.gov.gn](http://www.arpt.gov.gn)).
- Le statut de la Société.
- Le registre du commerce RCCM.

## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### PROCÉDURE D'AGRÉMENT

#### Une documentation technique

- La copie conforme en français de la lettre de déclaration de conformité ou le certificat d'homologation du matériel délivré par l'administration de télécommunications du pays d'origine joint d'une copie conforme traduite en français.



## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### PROCÉDURE D'AGRÉMENT

#### Une documentation technique

- Une documentation technique rédigée en langue française.
- la notice d'exploitation.

## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### PROCÉDURE D'AGRÉMENT

#### Les rapports d'essais

- RF, EMC, Safety.
- Les échantillons pour les tests d'opérabilité.



## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### NORMES APPLICABLES

**ARPT applique les normes suivantes:  
ETSI, DIN, ITU, FCC, OSI, CENELEC,  
IEC.**



## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### CERTIFICAT D'AGRÉMENT

- **Examen de la déclaration de conformité rédigée en langue française et étude des rapports de tests.**
- **L'ARPT accepte les rapports d'essais ou des certificats de conformité provenant d'organismes agréés.**



## **Homologation des équipements de télécommunication**

*Expérience de la République de Guinée*

### CERTIFICAT D'AGRÈMENT

- **Toutefois, l'ARPT n'applique aucun frais sur des tests ou essais supplémentaires.**



## **Homologation des équipements de télécommunication**

*Expérience de la République de Guinée*

### VALIDITÉ DU CERTIFICAT D'HOMOLOGATION

- **Le certificat d'homologation de matériel et équipement de télécommunications est accordé pour une période n'excédant pas cinq (5) années renouvelables.**

## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### VALIDITÉ DU CERTIFICAT D'HOMOLOGATION

- **La demande de renouvellement d'une homologation doit être présentée au moins quatre (4) mois avant l'expiration de la durée pour laquelle l'homologation est renouvelée.**

## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### DIFFICULTES LIEES A LA TACHE

- **Un marché intérieur actif qui échappe aux contrôles.**
- **La neutralité et la convergence technologiques accélèrent l'évolution des nouvelles technologies et rendent difficile le processus de normalisation.**
- **Le refus constant des acteurs de se soumettre aux règles d'homologation.**



## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### PISTES DE SOLUTIONS ENVISAGEABLES

- **Intervention de plusieurs acteurs notamment : ARPT, Douanes, Impôts, Ministères.....etc.**
- **Formation des agents des douanes nationales par les services de l' ARPT sur la reconnaissance visuelle ou physique de tous les équipements ou matériels de télécommunications.**



## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### PISTES DE SOLUTIONS ENVISAGEABLES

- **L'implication du consommateur par des campagnes de sensibilisation.**
- **Mise en pratique du système d'étiquetage des équipements homologués.**
- **Suivi rigoureux et synchrone des travaux de l'UIT en matière de normalisation.**



## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### PISTES DE SOLUTIONS ENVISAGEABLES

- **La surveillance du marché numérique à travers des missions d'inspection régulières.**
- **Un soutien de l'UIT-T est absolument nécessaire en terme de formation ciblée.**
- **Harmonisation des différentes réglementations sur l'étiquetage et l'homologation.**



## Homologation des équipements de télécommunication

*Expérience de la République de Guinée*

### PISTES DE SOLUTIONS ENVISAGEABLES

- **Mise en place d'un laboratoire de test pour permettre aux régulateurs africains d'effectuer ou de confirmer sur place des tests d'opérabilités sur les équipements terminaux de télécommunication.**



**Homologation des équipements  
de télécommunication**  
*Expérience de la République de Guinée*

*MERCI  
POUR VOTRE  
ATTENTION*

TRAORE.Frantoman@arpt.gov.gn